

PARQUET ET RISQUES LIÉS À L'HUMIDITÉ

Photo © DR - AQC

1. LE CONSTAT

La sensibilité à l'humidité est la source principale des désordres qui affectent les parquets bois.

Ils se traduisent par :

- des variations dimensionnelles : tuilages, gonflements ou retraits ;
- des attaques des bois par des champignons lignivores (qui se nourrissent du bois) : champignons de pourriture cubique (de type méréule), de pourriture fibreuse (de type polypore des caves) ou de pourriture molle (*Chaetomium*).

2. LE DIAGNOSTIC

Deux grandes causes peuvent être à l'origine de désordres liés à l'humidité :

- la mise en oeuvre prématurée du parquet dans des chantiers dont l'état ne le permet pas encore :

- clos-couvert non totalement assuré,
- travaux de maçonnerie, carrelage, marbrerie intérieure, peinture, non encore terminés,
- support insuffisamment sec,
- conditions d'équilibre hygrométrique du local non atteintes ;

- la réhumidification du parquet en service, dont les causes peuvent être nombreuses :

- fuite accidentelle,
- remontée d'humidité dans le support,
- défaut de maîtrise du taux d'humidité des locaux.

Dans les cas extrêmes où l'humidité dans le bois est maintenue au-dessus de 20 % pendant une longue période, il faut redouter une attaque par les champignons lignivores contre lesquels les parquets considérés en classe d'emploi 1 ne sont pas protégés.

3. LES BONNES PRATIQUES

Rappel : le bois est un matériau anisotrope dont le comportement à l'humidité est différent selon que l'on se place dans un plan tangent, radiant, ou longitudinal aux fibres.

À titre d'exemple, nous donnons ci-après les ordres de grandeur du retrait tangentiel et du retrait radial de différentes essences de bois.

- Bien choisir les bois et s'informer des conditions de fabrication du parquet. Les différents DTU préconisent des bois stabilisés entre 7 et 11 % d'humidité afin de limiter les variations ultérieures. Certains fabricants disposent de lots dont l'état d'équilibre hygroscopique est stabilisé soit en partie haute, soit en partie basse de la fourchette, ce qui permet d'adapter au mieux le parquet aux conditions locales (bâtiment neuf, existant).

Essences	Retrait tangentiel (en %)	Retrait radial (en %)
Iroko	5,5	3,5
Framiré	5,5	3,7
Châtaignier	6,9	4,2
Noyer	8,1	6,0
Chêne	9,3	6,0
Pin maritime	9,0	4,5
Hêtre	12,3	6,0

- **Surveiller le transport et le stockage avant la pose.** Toutes les précautions doivent être prises pour limiter les reprises d'humidité (emballage des lames, stockage dans un endroit sec et ventilé...).
- **Respecter les conditions de mise en oeuvre :**
 - vérification systématique de l'humidité et de la température de l'air des locaux et de l'état de siccité du support en utilisant l'essai normalisé de la bombe au carbure ;
 - clos-couvert terminé, travaux de carrelage et peinture terminés ou mise en oeuvre du parquet en dernière opération ;
 - installations de plomberie-chauffage réalisée et contrôle d'étanchéité effectué et concluant ;
 - stockage de parquet au préalable dans le local où il doit être posé ;
 - les conditions d'équilibre hygrométrique en usage du local doivent être atteintes lors de la pose du parquet (taux d'humidité des locaux) et être maintenues jusqu'à la réception ;
 - respecter les dispositions relatives aux risques de remontées d'humidité mentionnées dans chaque DTU ;
 - la protection des parquets par dispositifs imperméables est à proscrire. De telles protections peuvent engendrer de graves désordres (tuilage, décollement, etc.).
- **Pendant l'utilisation, tenter d'amoindrir les conséquences des mouvements hygrométriques des bois.** Toutes les précautions doivent être prises pour éviter des amplitudes importantes du taux d'humidité des locaux.

À CONSULTER

- NF DTU 51.1 *Parquets – Pose des parquets à clouer*
- NF DTU 51.11 *Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois*
- NF DTU 51.2 *Pose des parquets à coller*
- e-Cahiers du CSTB n° 3642 « Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants cahier des Prescriptions Techniques d'exécution »
- e-Cahiers du CSTB n° 3634 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs »
- Étude *Compatibilité des parquets sur sol chauffant et sur sol chauffant rafraîchissant* (FCBA/CSTB/parquetsfrancais.org)
- Cahiers de mise en oeuvre de l'institut FCBA

L'ESSENTIEL

- Adapter l'humidité des bois à celle qu'ils auront à l'équilibre dans les locaux.
- Prévoir des joints périphériques évitant le blocage du bois sur les structures.
- Contrôler strictement les conditions de mise en oeuvre du parquet.
- Assurer des conditions d'utilisation évitant les fortes variations hygrométrique de l'air.

4. L'ŒIL DE L'EXPERT



Photo © DR – AQC

Tuilage d'un parquet stratifié sur sous-couche phonique, suite à un dégât des eaux.

Cause : fuite importante sur nourrices de distribution d'eau (inondation de l'appartement).



Photo © DR – AQC

Décollement et gonflement d'un parquet stratifié, dans l'angle d'un Séjour.

Cause : infiltrations dans l'épaisseur du support, résultant d'un défaut d'étanchéité d'un regard d'eaux pluviales extérieur.



Photo © DR – AQC

Soulèvement d'un parquet collé.

Cause : pose sur support fortement humide

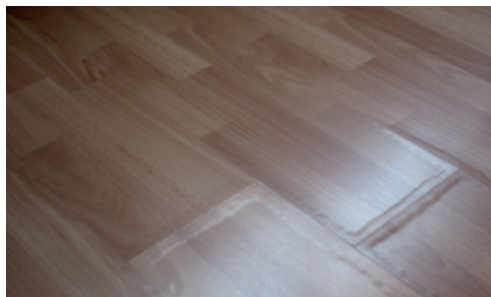


Photo © DR – AQC

Détériorations en périphérie des lames d'un parquet stratifié collé.

Cause : reprise d'humidité suite à des remontées capillaires en provenance du dallage béton formant support.

Pour en savoir plus :



<https://www.smaftp.fr>
<https://qualiteconstruction.com>



Retrouvez l'ensemble des
Fiches pathologie bâtiment sur :
<https://qualiteconstruction.com>

Reproduction interdite sans autorisation des éditeurs
© 2026 – Agence Qualité Construction – Fondation EXCELLENCE SMA